

## **Règlement 827-18 - Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04**

Aux personnes intéressées par un projet de modification au règlement de zonage, avis public est par la présente donné par la soussignée :

- Que le conseil municipal de Sainte-Brigitte-de-Laval a adopté le 12 mars 2018, par résolution, le projet du Règlement 827-18, intitulé : « *Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04* ;

### **MODIFICATION SUSCEPTIBLE D'APPROBATION REFERENDAIRE**

La modification règlementaire vise à permettre l'usage spécifique « 598 - Vente au détail de combustibles », dans la zone mixte CA-4, représentant le IGA.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 avril 2018, à 18 heures, au bâtiment situé au Parc des Saphirs, 175, rue Kildare, à Sainte-Brigitte-de-Laval en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Lors de cette assemblée publique, la personne responsable de l'assemblée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Le projet de Règlement 827-18 - *Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04* contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet peut être consulté à la mairie de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, située au 414, avenue Sainte-Brigitte, durant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi de 8 h à 12 h.

**Fait à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 26<sup>e</sup> jour du mois de mars 2018.**

**La greffière,  
Caroline Nadeau, avocate, OMA**